

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2013**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille treize, le trente août à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 13
De présents 12

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT - Béatrice GEORGE - Catherine MASSON;

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 03 septembre 2013

La convocation du conseil avait été faite le 22 août 2013.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 03 septembre 2013

Le Maire,
Patrick POTTS

Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Daniel KOENIG - Maurice KOENIG - Ghislain PAYMAL - Patrick POTTS.

Absents excusés :

Pascale NAVET
Maud GERONIMUS
Denis VINOT donne procuration à Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Arnaud GOIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2013 est adopté.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N°1-V-2013

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à la majorité,
(abstention : Daniel KOENIG, Michel DROUOT, Ghislain PAYMAL ;
contre : Serge FOULON)*

- **Approuve** le transfert de compétence « Assainissement Collectif » vers la Communauté de communes.

**RAPPORT ET MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA
CLECT**

N°2-V-2013

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
(abstention : Daniel BORACE, Daniel KOENIG, Michel DROUOT,
Ghislain PAYMAL)*

- **Approuve** le rapport de la CLECT réunie le 17 juin 2013 et ses annexes notamment le tableau financier sur la répartition des attributions de compensation.
- **Approuve** les modifications statutaires telles que présentées lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2013 pour la prise de nouvelles compétences.
- **Accepte** l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du grand toullois.

RETRAIT DE PLAINTE AFFAIRE FENOT/COMMUNE

N°3-V-2013

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'affaire opposant la commune à M. FENOT Patrick suite à la construction d'une maison annexe sur la parcelle AD 404 faisant partie du secteur PPR glissement de terrain aléa rouge.

Les jugements du tribunal administratif en date du 30 avril 2010 et de la cour d'appel en date du 31 mars 2011 ont donné raison à la commune mais la démolition de cette construction n'a jamais été évoquée.

Vu la nouvelle classification de cette zone depuis 2009,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à la majorité, (contre : Michel DROUOT) décide

- **De retirer** sa plainte.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

N°4-V-2013

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se grouper avec le CDG 54 pour contracter une protection sociale complémentaire pour ses agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** le CDG 54 à lancer une démarche groupée en santé mutualisée et négociée à l'échelle du département.

CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT

N°5-V-2013

Monsieur le Maire donne lecture de la convention n° 21540505100016 / CP / 01 de l'organisme CNP assurance qui propose de régler nos cotisations et prestations d'assurance par prélèvement et virement SEPA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer la convention.

TRANSFORMATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

N°6-V-2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe (ancien grade) en poste adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (nouveau grade) en raison d'un avancement de grade interne.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe (ancien grade) à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 août 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de supprimer un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe affecté d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2013 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **Décide** d'y affecter Madame Gwenaëlle ROCHE à compter du 1^{er} octobre 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS